



Naturalisation d'un enfant majeur de prents français

Par **BAHMD**, le **27/04/2009** à **16:08**

Bonjour,
je voulais vous dmder si un enfant majeur de parents ayant obtenu la nationalité française pouvait lui aissi l'acquérir sans déposer un dossier de demande de naturalisation sachant que mes parents ont fait leur demande lorsque j'étais mineur mais que la réponse ils ne l'ont obtenu qu'à ma majorité

Par **shalini**, le **01/03/2010** à **11:59**

Bonjour,

J'ai eu exactement le même problème...
Mes parents ont reçu une réponse quand j'ai eu mes 18ans. Du coupe je n'ai aps été naturalisée avec le recensement familial.
Ils m'ont indiqué de faire une demande indépendante (attendre les 1 ans et demi!).
J'ai toujours pas eu de rdv à la préfecture, et pas pu lancer le processus encore.

Mais tu vas devoir refaire un demande tout seul. Dsl...